Les forêts canadiennes couvrent approximativement 1,227,000 milles carrés, une petite partie de cette surface étant cultivable. Moins de 40 p.c. de ces forêts contiennent du bois commercialement utilisable (6 pouces de diamètre) et 20 p.c. seulement portent du bois de sciage (10 pouces de diamètre). Le surplus des forêts est constitué par des bois taillis, qui poussent soit après l'incendie, soit après l'abatage des futaies. Il arrive fréquemment que les essences croissant après un incendie sont inférieures à celles qui les précédaient. Dans les conditions actuelles, un quart environ du bois utilisable est commercialement inaccessible, d'où il suit que dans les deux tiers environ de nos forêts, ou bien le bois est trop petit, ou bien l'accès est trop difficile pour que l'on puisse les exploiter profitablement. n'est qu'une situation transitoire, puisque l'accessibilité dépend essentiellement des besoins commerciaux, des cours et des moyens de transport; or, tous ces facteurs tendent à favoriser l'utilisation des arbres de nos forêts. D'autre part, les jeunes arbres qui atteignent l'âge adulte contribuent à accroître la masse du bois accessible et enfin, certaines terres ne convenant pas à l'agriculture sont abandonnées et reprises par la forêt.

Par contre, les feux de forêts, les grands vents, les insectes parasites et les maladies cryptogamiques endommagent la forêt, en même temps que les opérations d'abatage en réduisent l'étendue. D'anciennes forêts sont entièrement défrichées et leur site consacré à l'agriculture. Ce ne sera qu'après avoir achevé une classification systématique que l'on pourra connaître l'exacte superficie des terres forestières, c'est-à-dire des terres convenant à la croissance arborescente mais impropres à l'agriculture.

Environ 83,643 milles carrés de terres boisées du Canada ont été constituées en réserves forestières ou parcs, c'est-à-dire soustraites à la destruction. Les réserves constituées par le gouvernement fédéral couvrent 34,932 milles carrés; par le gouvernement de Québec, 2,500 milles carrés; par Ontario, 18,366 milles carrés; par la Colombie Britannique, 5,602 milles carrés, ce qui fait un total de 61,400 milles carrés. Les parcs établis par le gouvernement fédéral couvrent 10,554 milles carrés; par Québec, 5,771 milles carrés; par Ontario, 4,449 milles carrés et par la Colombie Britannique, 1,469 milles carrés, ce qui donne aux parcs une superficie totale de 22,243 milles carrés.

On ne possède que fort peu d'informations concernant une proportion considérable des forêts canadiennes; seules celles de la Nouvelle-Ecosse et de la Colombie Britannique ont fait l'objet d'une minutieuse inspection, dont le compte rendu a été publié par la Commission de Conservation. Une investigation de même nature, commencée par cette Commission dans la province d'Ontario, est actuellement accomplie par la Division Forestière fédérale, en collaboration avec le service forestier provincial. D'immenses étendues sylvestres dans les trois provinces des prairies ont été examinées par le service fédéral, mais leurs ressources sont encore indéterminées. Le service provincial du Nouveau-Brunswick a arpenté 60 p.c. des terres boisées du domaine de cette province; enfin, le service forestier de Québec recueille des données sur les forêts soumises à con contrôle.

Les chiffres que nous donnons ci-dessous sont basés sur des approximations; ils sont donc sujets à revision, au fur et à mesure que des informations plus précises seront procurées.

Le tableau 1 procède à une répartition approximative de nos bois; il indique que la plus grande partie du bois de la puissance se trouve dans la Colombie Britannique, mais que plus de 44 p.c. du total des ressources, embrassant toutes les catégories de produits forestiers, se trouvent dans Ontario, Québec et les provinces maritimes.